



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE  
[www.ville-sannois.fr](http://www.ville-sannois.fr)

Sannois, le jeudi 12 novembre 2020

Affaire suivie par : Service Education

N/réf : 2020-11

01 39 98 20 70

@ : [inscriptionperiscolaire@sannois.fr](mailto:inscriptionperiscolaire@sannois.fr)

Objet : Organisation du temps de restauration

Madame, Monsieur,

Pour faire écho à la communication que nous vous avons déjà envoyée, la Ville rencontre de plus en plus de difficultés à assurer l'ensemble des prestations périscolaires.

Aussi, nous vous informons que nous sommes dans l'obligation de restreindre l'accès à la restauration scolaire à partir du lundi 16 novembre prochain jusqu'à nouvel ordre.

A partir de cette date, l'accès à la restauration sera limité aux familles dont les parents sont dans l'obligation de se rendre sur leur lieu de travail.

Les foyers, pour lesquels un des deux parents ne travaille pas ou est en télétravail, devront récupérer leur enfant sur le temps du midi afin de permettre un accueil respectant au mieux le protocole sanitaire pour les autres enfants.

Ainsi, les familles devront fournir des justificatifs de travail (précisant l'absence possible de télétravail) afin de permettre la fréquentation de leur enfant. Ces justificatifs peuvent être transmis par mail au service Education à l'adresse habituelle, [inscriptionperiscolaire@sannois.fr](mailto:inscriptionperiscolaire@sannois.fr), ou déposer au référent périscolaire directement sur chaque école.

Le personnel de la Ville, mobilisé depuis le début du confinement, est également touché par la COVID19 ce qui par conséquent restreint notre possibilité d'encadrer tous les enfants habituellement présents sur les écoles.

Bien évidemment, la Ville ne facturera pas les réservations non consommées que vous avez pu réaliser pour cette semaine.

Nous avons tous dans cette période la responsabilité de faire le nécessaire pour empêcher la propagation du virus et nous espérons ainsi avoir votre adhésion sur ce fonctionnement provisoire. A fortiori, ces organisations pourront évoluer en fonction des prochaines annonces gouvernementales.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

